

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 31 mars 2022 à 20 heures 30

Sont présents : Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX, Patrice CALVEZ, Aurélie SERVAN, Gaëtan MOISSON, Christiane ESTELA, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Sylvie GAY, Pascale LAURAIN, Catherine HUSSON, Christian BOSCH, Blandine GROS, Catherine MARTIN, Annick BONIN, Françoise MARIZY, Pascal PAGET et Rémi BOURGUIGNON et Francis PILETTE.

Sont absents : Rémi BOURGUIGNON

Sont excusés : Rémi BOURGUIGNON

Pouvoirs : Rémi BOURGUIGNON a donné procuration à Jean-Claude VIEUX

Secrétaire de séance : Francis PILETTE

QUESTIONS A TRAITER

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022 **est approuvé**.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rappelle qu'elle est dans l'obligation de présenter les décisions prises en vertu des délégations consenties par les membres du conseil municipal. Elle rend compte des différentes décisions.

Mars 2022

- 1) Devis validé le 07/03/2022 – TEX FRANCE – ZA de la Chaigne 71580 BEAUREPAIRE EN BRESSE – Fourniture et pose de 2 stores enrouleurs occultants les fenêtres de la salle des Ulis – Montant TTC **895.72 €**.

Madame le Maire procède à la lecture de la présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2022 proposés par la commission finance du 22 mars 2022.

Délibération n° 1

Fiscalité 2022

Vote des taux des contributions directes

Madame le Maire rappelle les taux de l'année 2021

TH 0,00 %

TFB 37,68 %

TFNB 44,97 %

CFE 16,22 %

Elle fait part de la réception de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, le total des produits augmente de 1,73 %.

La commission finance a proposé de conserver le taux des contributions directes soit :

Taux proposés pour 2022

Pas de vote de TH en 2022.

TFB 17,60 % (taux communal) + 20,08 % (taux voté en 2020 par le département) = 37,68 %

TFNB 44,97 %

CFE 16,22 %

Le produit fiscal attendu serait de **862 939 €** contre **827 622 €** en 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2

Après lecture du budget

Vote du budget primitif communal 2022

Investissement

Dépenses : **2 169 375,93 € (+ 210 000 € RAR)**

Recettes : **2 379 375,93 €**

Fonctionnement

Dépenses **3 402 120,71 €**

Recettes **3 402 120,71 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3

Présentation et vote du budget primitif 2022 Assainissement

Investissement

Dépenses : **143 964,19 € (+ 140 000 € RAR)**

Recettes : **283 964,19 €**

Fonctionnement

Dépenses : **221 473,49 €**

Recettes : **221 473,49 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4

Présentation et vote du budget primitif 2022 Bâtiment Bois des Rampes

Investissement

Dépenses : **33 229,30 €**

Recettes : **33 229,30 €**

Fonctionnement

Dépenses : **78 820,16 €**

Recettes : **78 820,16 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5

Fibre : convention à intervenir avec COVAG – Site bâtiment école primaire (logements) route de Chalon.

Madame le Maire précise qu'une convention, transmise en annexe, permettant à l'entreprise COVAGE chargée des travaux d'installation de la fibre d'intervenir sur l'immeuble bâtiment école primaire – logements, propriété de la commune, doit être validée.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

INFORMATIONS COMPTES RENDUS DIVERS

SDIS : le compte rendu de l'activité de l'année 2021 fait état de 5 millions d'heures opérationnelles soit une intervention toutes les 13 minutes sur le département de la Saône et Loire.

Maison médicale : Les travaux avancent bien. La nouvelle porte coulissante fonctionne bien. Madame le Maire a été sollicitée par les infirmiers pour obtenir un nouveau bureau suite aux travaux. Le nouveau bureau convoité correspond à la création d'un cabinet pour l'accueil d'un futur praticien. Ce nouveau cabinet ayant fait l'objet d'une subvention particulière, il n'est pas possible de donner une suite favorable à cette demande.

Cantine scolaire : Quatre architectes ont été auditionnés suite à l'appel d'offre. L'architecte retenu sera informé par courrier à l'issue du délai réglementaire.

Cantine scolaire : La société CALITEO a fait part d'une hausse de plusieurs marchandises en raison du contexte actuel du marché alimentaire. Donc une hausse des tarifs est à prévoir prochainement.

Conseil d'école maternelle, PV du 18 mars 2022 : l'effectif actuel de l'école maternelle est de 71 élèves. Il devrait être de 66 à la rentrée prochaine sous réserve de nouveaux arrivants. Les crédits scolaires alloués par la commune de SAINT GERMAIN DU BOIS sont de 50,00 € par enfant. Plusieurs projets sont en cours de réalisation. Les enseignantes ont remercié la mairie pour l'installation des détecteurs de CO² dans les classes, dans la salle de motricité et dans la salle de sieste.

Formation des élus : un organisme privé a proposé d'assurer des formations au profit des élus.

Le conseil municipal est informé du dispositif C2R (Centralités Rurales en Région). Une réunion d'information aura lieu le 7 avril 2022 à Tournus.

Les travaux de la micro crèche et du relais petite enfance ont bien débuté.

Déchetterie : Fermeture exceptionnelle du 25 avril 2022 au 2 mai 2022. La déchetterie de DAMPIERRE sera ouverte et pourra accueillir les déposants.

La Foire du Renouveau s'est bien passée. Madame le Maire a remercié tous les membres du comité et les élus qui ont participé. Une remise de lots pour les enfants qui ont réalisé les 14 tableaux de graines est prévue mais la date n'a pas encore été fixée.

Madame Josette MOISSON, ATSEM, est partie en retraite le 31 mars 2022.

Banquet des cheveux blancs : la date du 7 mai 2022 est réservée.

Remerciements :

Madame le Maire a reçu divers remerciements.

La prochaine séance est fixée au jeudi 5 mai 2022 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Madame le Maire à 22 heures 30.

